

## Ordures ménagères

Le Maire donne lecture d'une lettre émanant de la Mairie de Neuves Maisons concernant l'évacuation des ordures ménagères. Il s'agit d'un marché à passer entre la Commune de Châty et la M<sup>e</sup> Collard et Cie à Villers Cotterets (02600). En effet, si le ramassage des ordures ménagères donne satisfaction, il existe un problème de stockage de ces ordures. Elles sont actuellement déversées dans une décharge appartenant à la St<sup>e</sup> des Pères de Neuves Maisons qui a manifesté le désir de reprendre son terrain. La St<sup>e</sup> Collard fait assurer l'évacuation des ordures ménagères moyennant une récoissance de 11.90 F. par habitant. Il s'agit d'une installation prévue à Chalifuy et destinée à recevoir le contenu des véhicules de collectes. Les déchets déversés dans la journée sont évacués à l'aide de camions gros porteurs ayant pour mission de les diriger vers les décharges coutumières à St Etienne. Les déchets ne sont pas stockés mais seulement en transit.

Après délibération, le Conseil accepte ce principe, mais demande, vu l'augmentation du parcours haut-le-pied (de l'ordre de 4 km, ce qui entraîne une augmentation de 12.63% suite à la variation du coefficient K2 prévu au contrat) qu'une caisse de répartition soit prévue entre les communes intéressées, le lieu de stockage étant situé à l'extrémité du périmètre de ramassage, et les communes étant dans l'ensemble défavorisées. Le contrat pourrait intervenir pour un an avec la St<sup>e</sup> Collard.

Il pourrait ensuite être étudié un 2<sup>e</sup> ramassage dans la semaine et une augmentation de la taxe des ordures ménagères.